

# **PJ n°05 : Capacités techniques et financières**

## 1.1 CAPACITES TECHNIQUES

### 1.1.1 Organigramme et organisation de la SNCF

La Société Nationale des Chemins de Fer français (SNCF) est l'une des principales entreprises publiques françaises, centrée sur le transport ferroviaire. L'EPIC SNCF est rattaché au groupe SNCF qui se décompose en plusieurs branches d'activités : transports et logistique, voyageurs, proximités, infra et ingénierie, fonctions communes et participations.

Entrée en vigueur au 1er janvier 2015, la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire a réuni le gestionnaire du réseau (RFF) et l'exploitant (SNCF) au sein d'un même groupe public ferroviaire, constitué de trois établissements publics :

- **SNCF** : établissement public de tête « mère » (prend en charge le pilotage global du Groupe) ;
- **SNCF Réseau** : le gestionnaire d'infrastructure gère, exploite et développe le réseau ferré français ;
- **SNCF Mobilités** : l'exploitant ferroviaire (pour le transport de voyageurs et de marchandises).

Depuis 2020, les trois établissements sont devenues cinq sociétés : SNCF (la société mère), SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions, Fret SNCF et SNCF Voyageurs.

**Le projet du technicentre de maintenance du matériel roulant et son exploitation est porté par SNCF Mobilités, aujourd'hui incluse dans la société SNCF.**

### 1.1.2 Personnel

Le site sera en fonctionnement 7j/7 et 365 j/an.

Le nombre maximal de personnes susceptibles d'être présentes à un instant t sera d'environ **220**, effectif des entités sous-traitantes incluses.

L'activité emploiera de façon directe ou indirecte (sous-traitance) 433 personnes, dont 300 personnes environ affectées au bâtiment principal (atelier et locaux annexes).

Un plan de formation permettra à chaque personne de suivre et planifier les besoins en formations et recyclage pour l'obtention des certificats et qualifications requises pour l'exécution de ses tâches au poste de travail (habilitations électriques, certificat d'aptitude à al conduire en sécurité (CACES), maniement des extincteurs, ...).

Une formation spécifique sera également dispensée à chaque nouvel embauché, portant notamment sur :

- Les informations sur les circulations, accès, issues et dégagements ;
- Une formation au poste de travail ;
- La conduite à tenir en cas d'accident ou de sinistre, en application des procédures internes.

De façon analogue aux autres technicentres en exploitation en France, un pôle Qualité Sécurité Environnement sera également présent. Il sera composé d'un responsable de pôle et d'un correspondant sécurité et environnement.

La mise en place de la gestion environnementale sur le site pourra bénéficier de l'expérience acquise par les équipes des autres technicentres et des services environnement nationaux supports.

### 1.1.3 Références

Le groupe SNCF a déjà mené à bien des projets de construction de technicentres comparables à celui projeté à Mantes-la-Jolie, sur le territoire national et à l'international.

Des exemples illustrés de réalisation récente de technicentres, aujourd'hui exploités, sont fournis en **Annexe**.

Le réseau SNCF comptabilise 25 technicentres en France (selon la base de données des Installations Classées CEDRIC) assujettis à la législation des installations classées, en particulier à **Autorisation** sous la rubrique 2930 (Ateliers de réparation, entretien de véhicules à moteur, dont carrosserie et tôlerie).

SNCF Mobilités dispose donc d'une expérience concernant la prise en compte des exigences en matière de réglementation des ICPE et en gestion environnementale de ce type d'activité.

## 1.2 CAPACITES FINANCIERES

L'évolution du chiffre d'affaire consolidé de la SNCF Mobilités (EPIC) est :

Année	2018	2019
Chiffres d'affaires (millions €)	15 478	16 247
Résultat d'exploitation (millions €)	407	596
Résultat net (millions €)	3501	583

Source : rapport financier SNCF du 31 décembre 2019

Le financement du projet EOLE (travaux voies et infrastructures d'exploitation) fait intervenir plusieurs partenaires :

- Des subventions d'État, de la Région Ile-de-France, du Conseil Général des Hauts-de-Seine et du Conseil Général des Yvelines, d'Île-de-France Mobilités,
- La Société du Grand Paris (SGP), qui perçoit les recettes fiscales affectées,
- La ville de Paris.

L'investissement sera également assuré par de l'autofinancement de la part de (la) SNCF. Le budget estimé pour le projet du technicentre est de 203 millions d'euros.

Les coûts de fonctionnement (exploitation) seront pleinement assurés par SNCF Mobilités.

Ces éléments, ainsi que la souscription de polices d'assurances, permettront de justifier des capacités financières du Technicentre de Mantes-la-Jolie pour faire face à ses responsabilités en cas de sinistre qui atteindrait l'environnement de l'entreprise.